

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4262

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 33èmes Entretiens Jacques Cartier (EJC) du 2 au 4 novembre 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Galliano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

Conseil du 8 juin 2020**Délibération n° 2020-4262**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 33èmes Entretiens Jacques Cartier (EJC) du 2 au 4 novembre 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mai 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis plus de 30 ans, la coopération très riche entre Montréal, le Québec, Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est concrétisée par la mise en place des EJC, plateforme d'échanges et de recherches interuniversitaires facilitant la rencontre des mondes académiques, économiques, institutionnels et culturels en langue française.

Les EJC sont un événement unique dans les relations France-Québec. Ils se déroulent alternativement à Lyon et à Montréal. Organisée par le Centre Jacques Cartier (CJC), cette manifestation favorise les échanges et développe des coopérations de haut niveau entre les institutions universitaires, les organismes de recherche et les entreprises de France, du Canada et plus spécifiquement d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Québec. Ils permettent aux décideurs québécois et de la région lyonnaise d'échanger autour de sujets stratégiques.

Chaque année, une trentaine de conférences est organisée, attirant de nombreuses personnalités et près de 400 conférenciers du monde entier.

Le CJC est une association constituée de 2 fondations, l'une québécoise et l'autre française, qui ont créé ensemble en 2016, cette association loi 1901 pour porter opérationnellement les activités du Centre. La fondation française, appelée Fondation CJC France réunit tous les partenaires français. Il s'agit d'une fondation abritée par la FPUL, dont le but est de contribuer au rayonnement et au développement industriel, économique et social de la région de Lyon et de Saint-Etienne.

La FPUL, pour le compte de la Fondation CJC France, s'engage à reverser les subventions des partenaires français à l'association CJC afin qu'elle procède à l'organisation des Entretiens.

L'association CJC a pour mission d'animer la relation partenariale et collaborative entre la province du Québec et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, elle développe les activités suivantes :

- la préparation et l'organisation une fois par an des Entretiens Jacques Cartier, événement emblématique du Centre depuis 1987, qui s'affiche comme le premier rendez-vous d'échanges France-Québec,
- une activité de service tout au long de l'année, de soutien relationnel aux instances membres et aux territoires,
- la création des communautés d'innovation entre le Québec/Montréal et Auvergne-Rhône-Alpes/Lyon sur les thématiques à enjeux stratégiques, dans le but de créer des avantages comparatifs pour les territoires.

I - Objectifs

Les EJC figurent comme un forum important de la francophonie et un espace de rencontres et de partages.

Cette manifestation participe pleinement aux enjeux pour le territoire métropolitain en matière de développement économique, universitaire et de recherche et contribue au rayonnement international de la Métropole de Lyon. Elle participe à l'attractivité du territoire par l'organisation d'un événement d'envergure internationale.

Le soutien de la Métropole à la FPUL a pour objectif d'accompagner le positionnement des EJC comme événement de référence favorisant l'intensification des échanges culturels, économiques internationaux et la promotion des activités d'enseignement et de recherche entre Lyon, la région Auvergne-Rhône-Alpes, Montréal et le Québec.

Ces Entretiens renforcent aussi le partenariat et la connaissance mutuelle entre la Métropole et la Ville de Montréal, à travers la mobilisation de nombreux élus et représentants du monde économique, culturel et universitaire lyonnais qui rencontrent leurs homologues québécois à cette occasion.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2019-3728 du 30 septembre 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € au profit de la FPUL, pour l'organisation des 32^{èmes} EJC.

L'édition 2019 s'est déroulée du 4 au 6 novembre 2019 à Montréal, proposant plus de 40 conférences et événements, permettant de mobiliser plus de 4 500 participants (+ 13 % par rapport à 2018), 500 conférenciers dont 61 % venaient du Québec et d'Ottawa et 39 % de France. Cette 32^{ème} édition se déroulait l'année du 40^{ème} anniversaire de la coopération entre Lyon et Montréal.

La Métropole est intervenue lors des conférences intitulées "Les nouveaux défis de la participation citoyenne : de la prise de décision à la co-production des politiques publiques", "Immobilier et mobilité : pour un développement durable inclusif des territoires en milieu urbain", "La ville bien élevée", qui portait sur le renouvellement urbain et enfin Bruno Charles, Vice-Président de la Métropole, est intervenu dans un panel sur les mobilités "Comprendre les transformations numériques pour construire une mobilité inclusive, accessible et durable". A travers ces différentes interventions, la Métropole a ainsi pu confronter ses politiques publiques avec celles de ses homologues québécois et avec des experts.

Par ailleurs, les EJC ont amorcé un virage depuis quelques années afin de s'ouvrir au monde économique. Ainsi, en 2019, 50 % des experts intervenants étaient issus du monde économique et 50 % du monde universitaire. De plus, une journée était dédiée aux entrepreneurs avec des rendez-vous d'affaires et des interventions de chefs d'entreprises lors de la 2^{ème} édition du forum des entrepreneurs France-Québec, 300 entrepreneurs et dirigeants étaient présents. En outre, un premier forum de l'innovation s'est tenu dans le cadre des EJC, organisé par le "Réseau Innovation 4.0 Network", rassemblant 450 personnes pour échanger sur les enjeux de l'industrie 4.0.

III - Programme d'actions 2020 et plan de financement prévisionnel

La 33^{ème} édition des EJC se déroulera à Lyon du 2 au 4 novembre 2020.

Cet événement réunira de nombreuses personnalités, lyonnaises et montréalaises, autour d'une programmation d'une trentaine de conférences réparties en 8 chapitres :

- santé et sciences de la vie,
- numérique et technologies,
- mobilité, territoires et villes intelligentes,
- entrepreneuriat,
- énergies et développement durable,
- enjeux sociaux et économiques,
- finance et affaires juridiques,
- culture, art et performance.

La Métropole sera particulièrement impliquée sur les colloques portant sur l'urbanisme, la gestion des données publiques et privées de la mobilité, la gestion de l'eau, la participation citoyenne et enfin sur les écosystèmes des jeux vidéos à Lyon et Montréal. Autant de domaines d'expertises sur lesquels les métropoles de Lyon et de Montréal souhaitent échanger et s'inspirer, en faisant témoigner des élus, des techniciens mais également des experts du monde économique, associatif et universitaire.

En complément des événements habituellement organisés et pour renforcer encore son rôle de connexion des écosystèmes économiques lyonnais et montréalais, le CJC organise pour la troisième fois un forum des entrepreneurs France-Québec afin de promouvoir les échanges entre les entrepreneurs des 2 côtés de l'Atlantique.

Budget prévisionnel pour l'édition 2020 des Entretiens Jacques Cartier :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais fixes (dont loyer, télécommunications, informatique)	29 000	Fondation CJC France dont :	313 300
frais de personnel (salaires, impôts, honoraires comptables)	275 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	40 000
frais de mission et dépenses de représentation (avions, déplacements, restauration, hôtels, inscription événements)	28 700	Métropole de Lyon	30 000
communication (site internet, vidéo, supports de communication, etc.)	96 400	Ville de Lyon	25 000
EJC 2020 (avions, hébergements, soirées de lancement, événements, etc.)	175 000	Saint-Etienne Métropole	20 000
organisation des comités exécutifs, comités partenaires et assemblées générales	21 000	Clermont-Ferrand Métropole	15 000
Divers (achat de matériel)	1 000	Autres collectivités	5 000
		Etablissements d'enseignements supérieurs	78 000
		Autres	100 300
		Fondation CJC Québec	313 300
Total	626 600	Total	626 600

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €, au profit de la FPUL, dans le cadre de la préparation et de l'organisation des 33^{èmes} Entretiens Jacques Cartier en 2020. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du programme entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole.

Il est également proposé au Conseil d'autoriser le reversement de cette subvention par la FPUL à l'association CJC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la FPUL pour la préparation et l'organisation des 33^{èmes} EJC en 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la FPUL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention et autorisant son reversement à l'association CJC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.